

# COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST

## Séance du 10 février 2017, 20 heures 30

L'an deux mille dix-sept le dix du mois de février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Just dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François CHAUTARD, Maire.

Présents : CHAUTARD François, HERNANDEZ Jean-Marie, BEST Olivier, BEST Christophe, BEST Frédéric, BRAVARD Evelyne, CHAUTARD Ludovic, DESQUIBES Marie-Christine, MALCROS François et ROIRON Serge.

Absent(s) : CHAUTARD Dominique.

Mme DESQUIBES Marie-Christine est élue secrétaire de séance.

### SUBVENTION REGION - PLAN RURALITE – TOITURE EGLISE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du contrat « Plan Ruralité » pour le projet de réfection de la toiture de l'Église pour l'année 2017.

Il rappelle le plan de financement :

Montant HT des travaux :	39 631 €
Subvention D.E.T.R. 16 (30 %) :	11 889 €
FIC 17 (30 %) :	11 889 €
Réserve Parlementaire :	6 000 €
Part Communale :	9 853 €

### ACHAT PARCELLE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire une proposition d'achat d'une partie de la parcelle AS 599 au prix de 250 euros à Orange pour acheter la cabane située à Issartier le long de la RD 205 afin d'y apposer le container à verres.

### RAPPORT ACTIVITE SIEG 2016

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2016 du SIEG.

### CESSION PARCELLE – SECTION LE MAS - AH 21

Le conseil municipal décide de vendre à l'amiable à Madame Annie CHAUTARD la parcelle de terrain sise à Saint-Just, cadastrée AH 21, dont la section du Mas est propriétaire.

### ALIENATION DE CHEMIN RURAL A VEILLETTE – LANCEMENT ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aliénation pour partie d'un chemin rural situé à Veillette, créant une aisance devant la maison des demandeurs. Considérant que la cession pour partie de ce chemin n'entrave pas la circulation, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un prix de vente.

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 1 euro le m<sup>2</sup>, autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier d'enquête publique, à consulter le cabinet de Géomètre-Expert GEOVAL pour les documents d'arpentages et autres pièces nécessaires au dossier et de choisir un commissaire enquêteur.

### PRESCRIPION ACQUISITVE SUITE ECHANGE CHEMIN RURAL ET PARCELLE AS 348 - LE BOURG

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a plus de 30 ans, afin d'élargir le chemin et de poser une borne à incendie, un accord portant échange de terrain avec le chemin rural et la parcelle AS 348 a été fait mais n'a jamais été régularisée au niveau du cadastre.

Considérant que la circulation n'est pas entravée du fait de l'existence du nouveau tracé du chemin rural ;  
Considérant que le chemin rural n'a plus d'utilité de desserte mais est utilisé à titre privatif comme aisance de la maison d'habitation ;

Considérant que la situation perdure depuis plus de 30 ans ;

Le Conseil Municipal constate la prescription acquisitive

## SUBVENTION COMMUNE D'OLLOIX

Sur présentation de Monsieur le Maire concernant la situation de la commune d'OLLOIX, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une subvention à hauteur de 1 euro par habitant, soit 166 euros.

## CONSEIL DES SAGES

Monsieur le Maire expose que la fusion des communautés de communes entraîne la disparition du Conseil des Sages Livradois Porte d'Auvergne.

La majorité des bénévoles constituant ce conseil des sages souhaite prolonger l'expérience. Les communes concernées doivent donc créer leur propre Conseil de Sages. Toutefois, les membres actuels souhaitent œuvrer en commun. Ainsi, les réunions de travail, les réflexions sur les sujets proposés par les mairies, les travaux d'embellissement... se feront avec l'ensemble des membres des Conseils des Sages.

Le Conseil Municipal décide de créer un Conseil des Sages à Saint-Just constitué de membres bénévoles et déclarés auprès de la mairie, de désigner Bernard LAUDOUZE référent du Conseil des Sages et de fixer la participation de la commune en fonction des fournitures nécessaires en accord avec les référents des différentes communes.

## DESIGNATION DELEGUE AU PARC NATUREL LIVRADOIS FOREZ

Le Conseil Municipal désigne Jean-Marie HERNANDEZ délégué au Parc Naturel Livradois Forez

## SIGNALISATION D'APPARTENANCE AU PARC NATUREL LIVRADOIS FOREZ

Monsieur le Maire expose que le Parc Naturel Livradois Forez propose de mettre à disposition de la commune des panneaux signalant l'appartenance au Parc. Il précise que ce prêt doit faire l'objet d'une convention dont il expose les termes à l'assemblée.

Considérant que des panneaux supplémentaires constituent une pollution visuelle et des frais supplémentaires pour les contribuables,

Considérant que des panneaux sont déjà posés à l'entrée des limites du parc, et que la commune de Saint-Just en fait partie,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à la mise en place de la signalisation d'appartenance

## MOTION : ACTIVITÉ DE BIOLOGIE MÉDICALE DES HÔPITAUX D'AMBERT ET DE THIERS

Le Conseil Municipal soutient le maintien du laboratoire local d'analyses et d'exprime leur désaccord et opposition au transfert de cette fonction au CHU de Clermont.

## DIVERS

**Couverture mobile :** Après renseignements pris auprès de chaque conseiller sur la couverture mobile de la commune, une déclaration a été faite sur le portail informatique mis à disposition par l'état afin de classer les villages dans les zones concernées.